

H U M E U R D E B L É

OBSESSIONS BUDGÉTAIRES

Pourquoi toute action nouvelle de l'Europe doit-elle être financée en rognant sur la PAC, la France se trouvant toujours montrée du doigt ?

La PAC absorbe 45 % du budget de l'UE, certes. Mais si en Europe, l'enseignement, la santé, la recherche, la défense relevaient autant de la responsabilité et du budget de l'UE que l'agriculture, cette proportion diminuerait considérablement.

Que, par ailleurs, 22 % des dépenses agricoles de l'UE soient consacrés aux producteurs français, rien de plus logique puisqu'ils détiennent 22 % des terres agricoles de l'Europe, 23 % de ses terres arables, 24 % de son cheptel

bovin... A situation équivalente, un agriculteur français ne "bénéficie" pas davantage de la PAC qu'un anglais, un allemand ou un italien, par exemple.

Enfin, s'il faut discuter des avantages qu'apporte à chaque Etat-membre son appartenance à l'UE, pourquoi seulement -et obsessionnellement- en termes budgétaires ? Pourquoi ne pas comparer également les bénéfices que chacun retire du marché unique pour son industrie et ses services, évaluer les retombées des investissements réalisés au travers du Fonds de cohésion, voir qui est le plus susceptible de bénéficier de l'élargissement ? Le degré moyen de conscience européenne s'en trouverait peut-être relevé et la PAC différemment appréciée.

MARCHÉS

MAROC : LE BLÉ FRANÇAIS CONFRONTÉ AUX BLÉS D'ORIGINE MER NOIRE

La 5^{ème} édition des "Rencontres franco-marocaines des céréales" s'est tenue le 15 octobre dernier à Casablanca, organisée par France-Export Céréales, entité du groupe Céréaliers de France chargée de la promotion de nos grains sur le marché mondial.

Le Maroc a été, au cours des cinq dernières campagnes, le premier débouché du blé français en dehors de l'U.E, avec 1,1 million de tonnes en moyenne. Durant la campagne 2001/2002, cependant, les importations des opérateurs marocains en provenance de France ont été divisées par trois, notamment au profit des blés allemand, ukrainien et russe. Pour la campagne actuelle, la concurrence essentielle pour la France reste la Russie et l'Ukraine, en dépit de mauvaises expériences de blé punaisé la campagne passée.

Malgré la qualité de la récolte française 2002, le contexte est difficile pour notre blé, compte tenu des bas prix des blés de la Mer Noire. Pour France Export Céréales, implantée à Casablanca depuis 5 ans, notre atout est surtout la logistique (ponctualité des livraisons). Avec la perspective d'une prochaine mise en place de quotas d'importation européens, les exportations vers l'U.E. des blés de la Mer Noire s'accroissent, ce qui encombre les ports ukrainiens et russes et rend les livraisons vers le Maroc aléatoires.

AUX ETATS-UNIS, DU GRAIN ANGLAIS POUR LES PORCS DES DEUX CAROLINE

Depuis quelques semaines, plusieurs bateaux de blé ont été achetés en Grande-Bretagne pour approvisionner les élevages industriels de porcs de Caroline du Nord et du Sud (côte Est des Etats-Unis).

L'originalité de la situation s'explique par le contexte de marché. D'une part, le blé anglais, beaucoup plus souvent de qualité fourragère que le blé français, est "chassé" du marché de l'alimentation animale de l'UE par le blé ukrainien. C'est notamment le cas en Espagne. D'autre part, le maïs américain est cher, compte tenu de la baisse importante de la récolte américaine.

LE BLÉ UKRAINIEN MIS EN CAUSE AU BRÉSIL

Selon des informations diffusées début octobre par l'agence Reuter, des cargaisons de blé ukrainien destinées au Brésil étaient atteintes du TCK. Le TCK est un champignon qui provoque une carie du blé, le grain ainsi carié donnant des farines piquées.

Exempt de cette maladie qui se transmet par le sol, le Brésil a décidé qu'aucune cargaison ne serait plus acceptée tant que l'Ukraine ne serait pas débarrassée du TCK. Le gouvernement ukrainien, de son côté, a mis en place une commission spéciale pour enquêter sur la contamination du blé par le TCK, tandis que le milieu du négoce international indiquait qu'en fait, le blé livré au Brésil contenait une moisissure différente et inoffensive, *Alternaria trititica*.

Cette affaire soulève la question de savoir si le contrôle sanitaire des arrivages de blé ukrainien dans l'UE, où ils sont les plus abondants, présente un degré de rigueur suffisant. Ainsi, d'après les opérateurs internationaux, le blé ukrainien n'aurait aucune chance d'être agréé par les services d'inspection phytosanitaire américain s'il se présentait aux portes des Etats-Unis.

DIVERSIFICATION

ÉOLIENNES : LES AGRICULTEURS PRÉPARENT LE TERRAIN

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), les Chambres d'Agriculture (APCA) et la FNSEA ont signé le 24 octobre un protocole d'accord visant à proposer aux producteurs d'électricité éolienne, aux propriétaires et exploitants agricoles un contrat-type en vue de l'installation et l'exploitation d'éoliennes. Il est ainsi préconisé des formules et durée de bail, des fourchettes d'indemnisation pour l'occupation du sol, ainsi que des clauses de garanties de paiement et de remise en état des lieux en fin d'exploitation. Le contrat-type envisage également les relations



entre les parties dès la période des études et démarches administratives préalables, compte tenu des délais qu'engendrent ces dernières.

2^{ème} pays le plus venté d'Europe après la Grande-Bretagne, la France ne comptait que 150 éoliennes fin 2001. Depuis lors il s'en est construit 2000. Mais, de manière générale, notre pays est très en retard quant à la mise en place de nouvelles capacités de production d'électricité de source renouvelable et ce retard ne pourra être résorbé que si la production d'énergie à partir de la bio-masse vient à bénéficier des conditions économiques pour le moment réservées aux éoliennes et aux énergies alternatives d'origine fossile (GPL, GNV...).

INSTANTANÉ DES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES FRANÇAISES

Une enquête sur les exploitations céréalières a été publiée par le ministère de l'Agriculture sur la base du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 2000 à l'occasion de Défi Blé 2002, manifestation organisée le 8 octobre à Paris par Céréaliers de France.

Les exploitations agricoles françaises considérées comme céréalières, c'est-à-dire cultivant plus de 32 hectares de céréales et d'oléo-protéagineux, étaient au nombre de 117 500 en 2000 (192 000 en 1988). Au total, elles représentaient 80 % des surfaces françaises de céréales, d'oléo-protéagineux et de jachère. En tenant compte de leurs surfaces consacrées à d'autres cultures - et, pour 22 500 d'entre elles, à l'élevage d'herbivores - elles géraient pratiquement la moitié de la surface agricole française et leur taille moyenne était de 117 hectares (72 en 1988). En dehors des salariés saisonniers et occasionnels, 273 600 personnes y travaillaient à temps plein ou partiel, actifs familiaux à 85 % et salariés à 15 %.

Enfin, les exploitations céréalières, qui représentaient 41 % du poids économique de l'agriculture française, avaient pour 45 % d'entre elles un statut sociétaire (23 % étant constituées en EARL, 16 % en GAEC et 6 % en autres sociétés civiles) et leur résultat courant avant impôt par actif non salarié atteignait 23 000 €, contre 19 000 € pour l'ensemble des exploitations et 39 000 € en viticulture d'appellation.

FILIÈRES

MACHINISME : REBOND MODÉRÉ DE L'INVESTISSEMENT CÉRÉALIER EN 2002

Alors que les industriels du machinisme agricole s'attendaient à une baisse de 5 à 6% de leur chiffre d'affaires en 2002, celui-ci a progressé de 8% durant le premier semestre, avec une augmentation des ventes plus prononcée dans les zones d'élevage que dans les zones de cultures arables.

Pour ce qui concerne les matériels les plus caractéristiques des exploitations céréalières, le nombre de tracteurs vendus cette année augmenterait de 4,2 %, tandis que les ventes de moissonneuses-batteuses reculeraient de 6,7 % et celles de pulvérisateurs seraient stables ou en légère progression. Le chiffre d'affaires quant à lui serait croissant, la valeur unitaire des matériels s'élevant (plus de puissance et de capacités, plus de sophistication).

Apparemment, les producteurs souhaitent se donner ou donner à leurs successeurs les meilleurs gages de compétitivité alors que l'avenir de la PAC est incertain. La montée des exigences en matière d'environnement et de traçabilité concourent également au mouvement.

Quant aux moyens de l'investissement, ils sont moins liés à un éventuel redressement du revenu céréalière en 2002 - il ne saurait effacer la chute de 38,6 % intervenue depuis 1997 - qu'à la persistance de taux d'intérêt très bas et aux aides attribuées dans le cadre des CTE.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



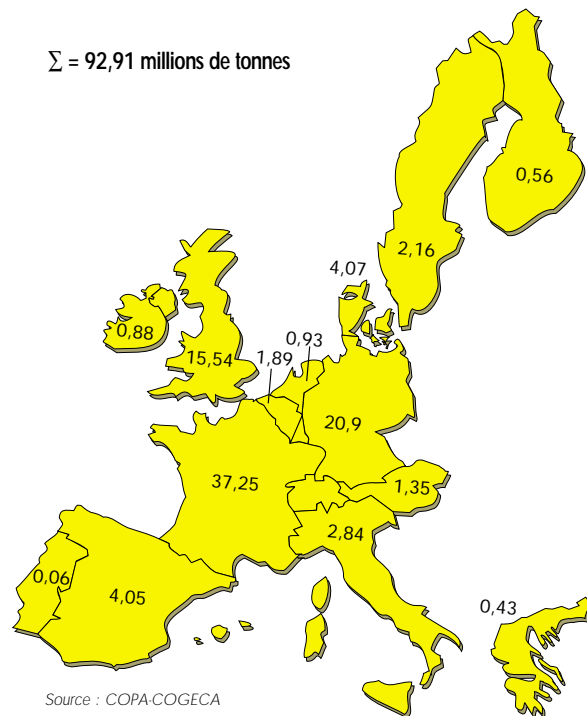
AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.

INFO CHIFFRES

LA PRODUCTION DE BLÉ TENDRE 2002 PAR PAYS DE L'UE

Σ = 92,91 millions de tonnes

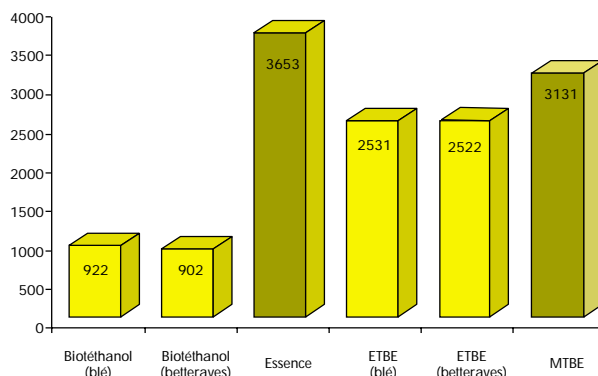


Source : COPA-COGECA

CARBURANTS ET GAZ À EFFET DE SERRE : LE PLUS VERT EST LE BIO-ÉTHANOL

Le dernier numéro de Blé Contact mettait en valeur des bilans énergétiques de carburants réalisés dans le cadre d'une étude récente de l'ADEME et du ministère de l'Industrie. La même étude a également porté sur les émissions de gaz à effet de serre. Sur ce plan également, le bio-éthanol (issu de blé, de betterave) est significativement plus vertueux que l'ETBE (additif pour l'essence issu de bio-éthanol et de produit de raffinage), le MTBE (additif obtenu exclusivement à partir de pétrole) et l'essence : actuellement, les gaz à effet de serre qu'il génère sont 3 à 4 fois moins importants ; à l'horizon 2009, l'écart devrait encore s'accroître (de 1 à 4,5 avec l'ETBE et de 1 à 7 avec l'essence).

g d'équivalent CO₂ par kg de carburant



* Données provisoires

Source : ADEME/ministère de l'Industrie